

Thèmes	Emmanuel Macron	Marine Le Pen
Budget et outils de la Justice :	<p>Loi de programmation quinquennale des finances publiques, fixant les moyens financiers par grande politique publique sur la durée du mandat.</p> <p>Plan d'investissement en matière de numérisation.</p>	<p>Augmenter le nombre de postes de magistrats, notamment par le recrutement au tour extérieur.</p>
Réforme des Institutions :	<p>Faire adopter la révision constitutionnelle relative au Conseil Supérieur de la Magistrature.</p> <p>Un consensus est prêt sur une réforme équilibrée de la Constitution sur la base du texte initial du gouvernement Ayrault sur le CSM = > Un CSM rénové, composé dans chacune des deux sections (parquet et siège) en majorité de non magistrats, présidé par un non magistrat. Alignement des nominations des membres du parquet sur celle des magistrats du siège proposés par le Garde des Sceaux par généralisation de l'avis conforme.</p> <p>Consolider l'interdiction faite au ministre de la Justice de donner des instructions dans les affaires individuelles.</p>	<p>Rattacher l'administration pénitentiaire au ministère de l'Intérieur afin de gagner en efficacité et de recentrer la Justice sur le rendu de décisions et l'application de la loi</p>
La carte judiciaire :	<p>Création, dans chaque département, d'un tribunal de première instance qui fusionnera l'ensemble des tribunaux locaux spécialisés de première instance. Ce tribunal traitera l'ensemble des matières dans des pôles dédiés : pénal, social, affaires familiales, commercial, civil.... Les justiciables n'auront plus à chercher leur juge. La création de ce tribunal de première instance</p>	<p>La justice ne peut être efficace que si elle est rendue au plus près des citoyens. C'est une question d'égalité des justiciables.</p> <p>Garantir l'égal accès aux services publics sur tout le territoire et notamment en milieu rural. Opposition à toute nouvelle fermeture de TGI et de Cours d'Appel et</p>

Thèmes	Emmanuel Macron	Marine Le Pen
	<p>départemental ne sera pas synonyme de fermeture de sites, car la justice a besoin de proximité.</p> <p>En parallèle du service public numérique de la justice, création d'un service d'accueil unique du justiciable sur les anciens sites des juridictions fusionnées. Dans ces points d'accueil, les justiciables, quel que soit le contentieux, pourront s'ils le souhaitent être renseignés et accompagnés, effectuer les démarches préalables à l'audience, et suivre l'avancée de leur dossier.</p> <p>Modification des ressorts des cours d'appel afin qu'aucune ne soit à cheval sur plusieurs régions administratives et qu'aucun département ne dépende d'une cour qui ne soit pas dans la même région que lui. Là encore, pas de fermeture de sites. L'activité juridictionnelle des cours d'appel plus modestes pourra être maintenue dans les locaux existants, mais les services de gestion seront situés à la Cour d'appel la plus proche.</p> <p>Ces modifications géographiques seront menées en concertation avec les acteurs.</p>	<p>réouverture dans les endroits où la proximité entre l'institution judiciaire et les citoyens n'est plus garantie.</p>
<p>Les délais de traitement des procédures par les juridictions</p>	<p>Simplifier les procédures en unifiant les modes de saisine.</p> <p>Création d'un service public numérique de la justice, avec un portail unique d'accès sur le modèle d'impots.gouv.fr. Les citoyens et leurs avocats y trouveront toutes les informations pratiques. Ils pourront se pourvoir en justice depuis leur ordinateur, transmettre une requête, des</p>	<p>Par la réforme institutionnelle qui supprimera notamment les intercommunalités et les conseils régionaux, des fonctionnaires seront réaffectés au ministère de la justice afin qu'ils libèrent les magistrats du travail administratif. Le métier des greffiers sera revalorisé et leurs outils de travail seront revalorisés. Ce double-mouvement devrait considérablement accélérer les rendus de décisions et le fonctionnement de la justice.</p>

Thèmes	Emmanuel Macron	Marine Le Pen
	<p>pièces, ou suivre leur dossier depuis leur smartphone, en première instance comme en appel et en cassation.</p> <p>Favorable aux initiatives des parties dans le déroulement de la procédure, mais attaché à garantir que la justice soit rendue dans des délais décents.</p> <p>Les juges pourront également poser des questions aux parties, solliciter la production de pièces, en amont de l'audience.</p> <p>En matière pénale également, la procédure sera localisée numériquement en un seul endroit, avec droits d'accès conformes au code de procédure pénale.</p> <p>Dès la plainte ou les premières constatations, la procédure sera construite sous un format numérique. La transmission au parquet et au juge se concrétisera par des ouvertures et des fermetures de droits d'accès à la procédure numérique. Selon l'orientation de la procédure, les procureurs et membres du parquet, les juges d'instruction, les présidents des tribunaux correctionnels et les juridictions d'appel ou de cassation auront accès au dossier et seront en charge des droits. Les avocats auront pleinement accès aux procédures numériques, dans le respect du code de procédure pénale. Ce système devrait permettre de mettre en place une mise en état numérique des procédures correctionnelles.</p>	<p>L'informatisation et la publication numérique des décisions seront progressivement généralisées.</p> <p>La justice en matière civile devra pouvoir, entre autres, être saisie via un portail internet unique, géré par le Ministère de la Justice.</p>
L'accès à la justice et aide juridictionnelle	Réforme des modes d'obtention, qui doivent être simplifiés et facilités, notamment par le recours à la dématérialisation en ligne des demandes.	Relever le plafond de revenus pour avoir droit à l'aide juridictionnelle (actuellement 1007 euros mensuels par foyer).

Thèmes	Emmanuel Macron	Marine Le Pen
	<p>Chaque barreau pourrait se voir allouer un budget aux fins de mettre en place un service d'aide juridictionnelle constitué d'avocats salariés ou liés par un contrat de collaboration aux ordres, réunissant avocats juniors et expérimentés, en plus du système actuel.</p> <p>Création d'une assurance de protection juridique, qui viendrait se substituer ou compléter la prise en charge par l'aide juridictionnelle.</p>	<p>Revalorisation de la rémunération des avocats apportant leur aide aux personnes bénéficiant de l'aide juridictionnelle.</p> <p>Ne pas taxer les actes juridiques pour financer cette mesure car cette taxation entraverait l'accès à la justice.</p> <p>Lutter contre les abus par la création d'une carte d'aide juridictionnelle, qui permettra un meilleur suivi des affaires par le greffe et le barreau.</p>
Droit pénal :	<p>Créer une procédure formelle de mise en état des affaires pénales devant les tribunaux, avec des délais impératifs. Les personnes poursuivies auront accès au calendrier de leur affaire et aux décisions les concernant de façon sécurisée sur Internet.</p> <p>Les travaux d'intérêt général, substituts intelligents et précieux à l'incarcération, sont insuffisamment développés. Création d'une agence des mesures alternatives à l'incarcération pour encourager le développement des travaux d'intérêt général comme modalité alternative d'exécution de la peine. Cette agence aura la charge de recenser les tâches pouvant faire l'objet de travail d'intérêt général. Offrir une meilleure répartition géographique de ces tâches, encourager ceux qui veulent en créer.</p> <p>Toute peine prononcée sera exécutée. Toute personne condamnée à une peine de prison ferme inférieure ou égale à 2 ans devra être effectivement incarcérée avant que ne soient envisagées des mesures d'aménagement de</p>	<p>Appliquer la tolérance zéro et abroger la dernière réforme de la justice pénale.</p> <p>Cibler les 5 000 chefs de bandes délinquantes et criminelles identifiées par le ministère de l'Intérieur. Afin d'empêcher leur reconstitution, instaurer en complément de la peine pénale l'injonction civile d'éloignement.</p> <p>Instaurer une peine de prison de perpétuité réelle incompressible pour les crimes les plus graves.</p> <p>Renforcer la lutte contre le cyber-djihadisme et la pédocriminalité. En parallèle, simplifier pour ceux qui en sont victimes les procédures visant à faire reconnaître la diffamation ou l'injure.</p>

Thèmes	Emmanuel Macron	Marine Le Pen
	<p>cette peine. Le principe de l'automatisme de l'examen de l'aménagement de peine sera donc supprimé.</p> <p>Instaurer un principe d'examen automatique de l'aménagement de la peine aux 2/3 de la peine exécutée. Sauf avis contraire du juge d'application des peines, le détenu verra sa peine aménagée. La décision sera accompagnée de mesures alternatives à la détention.</p> <p>Les incivilités comme le harcèlement des femmes, les insultes, la dégradation du mobilier urbain, les crachats... seront punies d'amendes immédiates et dissuasives. Le montant des amendes sera pour incivilité sera augmenté et leur paiement immédiat.</p>	
Justice des mineurs	<p>Mettre en place des programmes d'aide aux parents de mineurs en difficulté (groupes de paroles, conseils à l'éducation, aide à l'apprentissage du français pour les parents immigrés) dans les établissements scolaires.</p> <p>Mettre à disposition une centaine de centres éducatifs fermés (contre 56 aujourd'hui), répartis sur tout le territoire. Les mineurs criminels ou dangereux condamnés iront en établissement pénitentiaire pour mineurs.</p>	Lutter contre la délinquance des mineurs par la suppression du versement des aides sociales aux parents de mineurs récidivistes en cas de carence éducative manifeste.
Prisons :	<p>Augmenter les moyens des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) avec l'objectif d'une moyenne de 40 personnes par agent.</p> <p>15 000 nouvelles places de prison. L'objectif est que 80% des détenus au moins soient en cellule individuelle.</p>	Créer 40 000 places supplémentaires de prison en 5 ans.

Thèmes	Emmanuel Macron	Marine Le Pen
	<p>Adapter les bâtiments pénitentiaires aux normes d'habitat décent</p> <p>Revenir à des établissements à taille humaine, dans lesquels il soit possible d'organiser un parcours de détention, des activités, du travail.</p> <p>La personne détenue sera placée dans un parcours de peine dépendant de son comportement, c'est à dire plus favorable si elle se comporte bien, et défavorable en cas de mauvaise conduite. Il faut inscrire obligatoirement le détenu dans un parcours de travail ou de formation : mettre fin à l'inactivité et concevoir les nouveaux hébergements autour de cette notion d'activité.</p> <p>Le travail et les activités de détention seront développés afin de contribuer à ce travail de réinsertion. Un régime légal du travail pénitentiaire sera instauré par la loi, rendant applicables, sous réserve des adaptations nécessaires, les principales règles du code du travail.</p>	
Prévention de la récidive :	-	Rétablissement des peines planchers et la suppression des remises de peine automatiques.
Délinquants étrangers :	-	Mettre en place des accords bilatéraux permettant que les étrangers condamnés purgent leur peine dans leur pays d'origine.
Les actions de groupe	Procéder à l'évaluation des actions de groupe et leurs dysfonctionnements éventuels.	L'action de groupe doit pouvoir être engagée directement par l'avocat si l'association agréée a été saisie et refuse ou est empêchée d'engager une telle action. Afin d'éviter une multiplication inutile des actions de groupe, l'avocat pourra engager l'action de groupe dans le cas où l'association

Thèmes	Emmanuel Macron	Marine Le Pen
		agrée ne motive pas de manière suffisante ou s'abstient de motiver son refus d'engager une action de groupe.
Les modes alternatifs de règlement des différends (MARD)	<p>L'information préalable des justiciables sur le recours aux MARD est indispensable et elle sera systématique grâce au grand plan de numérisation de la justice.</p> <p>Donner aux protocoles d'accords passés par l'intermédiaire de professionnels du droit associant avocats, huissiers ou notaires la même force exécutoire qu'un jugement.</p> <p>Concernant la codification, défavorable à la création d'un corpus juridique normé enfermant les modes de règlements alternatifs des litiges dans des carcans.</p>	<p>Défavorable à l'élargissement des modes alternatifs de règlement des différends.</p> <p>Développer les modes de règlement à l'amiable mais devant un magistrat. Rétablir les juges de paix et les juridictions de proximité.</p>
La formation	Faciliter les passerelles entre les différentes professions du droit après quelques années d'exercice.	<p>Mise en place d'une formation commune à l'ensemble des professionnels du droit, avec la mise en place d'écoles d'application du droit. L'École Nationale de la Magistrature sera notamment supprimée en ce sens.</p> <p>Cette formation permettrait de faciliter la reconversion des professionnels du droit et d'accroître les passerelles entre les différents métiers.</p>
Le numérique au service du droit (LegalTech)	Eviter l'enfermement des professions du droit dans un monde qui les couperait de l'innovation juridique, au risque de les exclure du marché du droit, comme il faut éviter le développement de prestations totalement insécurisées, possiblement trompeuses.	Automatiser les procédures afin qu'elles soient notamment accessibles via un grand portail public.

Thèmes	Emmanuel Macron	Marine Le Pen
		<p>Cette automatisation doit se faire néanmoins sous le contrôle de la puissance publique, qui est garante de l'intérêt général.</p> <p>Lancer un audit afin d'évaluer la pertinence d'un allègement ou au contraire d'un renforcement de la réglementation.</p>
La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)	Il est hors de question que la France quitte la Cour Européenne des Droits de l'Homme.	<p>Refus de l'autorité de la CEDH et la suprématie du droit de l'Union européenne sur les normes nationales.</p> <p>Engager le retrait de la France de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.</p>
Lutte contre le terrorisme :	<p>Création d'un état-major permanent des opérations de sécurité intérieure, de renseignement et de lutte contre le terrorisme. Directement rattaché au président de la République, il associera les services et états-majors des ministères de l'intérieur et de la défense, avec la participation des ministères des transports, de la santé et de l'industrie. [...]</p> <p>Création d'une cellule spéciale du renseignement anti-Daech, permanente, de 50 à 100 agents, associant les principaux services de renseignement, placée auprès du Président de la République.</p> <p>Mise en place d'une véritable programmation sur 4 à 5 ans pour la modernisation des moyens de la sécurité intérieure. Elle comportera un volet sur les risques nouveaux, planifiera l'effort budgétaire mais aussi augmentera et diversifiera le recrutement de la DGSI. Cette programmation permettra de refonder le</p>	<p>Expulser tous les étrangers en lien avec le fondamentalisme islamiste (notamment les fichés S).</p> <p>Fermer les mosquées extrémistes recensées par le ministère de l'Intérieur et interdire le financement étranger des lieux de culte et de leur personnel.</p> <p>Lutter contre les filières djihadistes : déchéance de la nationalité française, expulsion et interdiction du territoire pour tout binational lié à une filière djihadiste.</p> <p>Appliquer l'article 411-4 du Code pénal sur l'intelligence avec l'ennemi et placer en détention préventive tout individu de nationalité française en lien avec une organisation étrangère suscitant des actes d'hostilité ou d'agression contre la France et les Français. Établir la liste de ces organisations.</p>

Thèmes	Emmanuel Macron	Marine Le Pen
	<p>renseignement de proximité et de remettre en selle le renseignement territorial.</p> <p>Etablissement d'un véritable système d'information européen pour faciliter les actions de renseignement : une base de données centralisée avec un échange obligatoire d'informations, accessible aux services de renseignement des différents Etats membres.</p> <p>Création de centres fermés de petite taille spécifiquement dédiés à recevoir des personnes radicalisées sans contact avec l'extérieur Le faible nombre de détenus dans le centre - en nombre identique à celui du personnel encadrant - permettra de faire respecter ces interdictions. Le centre sera totalement fermé, placé sous haute sécurité.</p>	<p>Rétablir l'indignité nationale pour les individus coupables de crimes et délits liés au terrorisme islamiste.</p> <p>Créer une agence unique de lutte antiterroriste rattachée directement au Premier ministre, chargée de l'analyse de la menace et de la coordination opérationnelle.</p> <p>Renforcer les moyens humains et techniques des services de renseignement intérieurs et extérieurs et créer une agence unique de lutte antiterroriste rattachée directement au Premier ministre, chargée de l'analyse de la menace et de la coordination opérationnelle.</p> <p>Interdire et dissoudre les organismes de toute nature liés aux fondamentalistes islamistes.</p>
L'état d'urgence	<p>L'état d'urgence ne doit pas devenir le droit commun et ce régime juridique n'a certainement pas vocation à être prolongé indéfiniment. La décision qui devra être prise après le 15 juillet 2017 dépendra de l'évolution de la menace terroriste sur le pays et la population.</p>	<p>Réquiper moralement et matériellement les forces de sécurité et renforcer considérablement nos forces armées.</p> <p>Fermer les mosquées radicales et expulser les imams-prêcheurs de haine.</p> <p>Mettre en place la déchéance de nationalité pour les Français qui se rendent indignes de la nationalité française.</p>
La constitutionnalisation du droit à l'assistance d'un avocat	<p>Renforcer la protection du secret professionnel.</p> <p>Une réforme constitutionnelle n'est pas indispensable.</p>	<p>Renforcer des libertés publiques.</p> <p>La constitutionnalisation du droit à l'assistance d'un avocat est cependant inutile car ce droit est un marqueur constitutif de l'État de droit.</p>

Thèmes	Emmanuel Macron	Marine Le Pen
		Renforcer la protection du secret professionnel lié à la profession d'avocat.
L'égalité entre les hommes et les femmes	<p>Réaliser des campagnes de « testing » et que les entreprises les moins vertueuses puissent faire l'objet de signalement public (pratique de « name and shame »).</p> <p>Encourager les professions libérales à mettre en œuvre des initiatives de ce type pour garantir en leur sein la parité.</p>	<p>Mettre en place un grand plan national pour l'égalité salariale, en concertation avec les entreprises et les syndicats.</p> <p>Lutter aussi contre la précarité qui touche plus les femmes que les hommes.</p> <p>Développer les aides pour les mères isolées qui sont elles aussi enfermées dans la précarité, en leur donnant un accès prioritaire au logement social.</p> <p>Étendre la laïcité à l'ensemble de l'espace public et interdire signes religieux ostensibles pour favoriser l'égalité hommes-femmes.</p>
Mesures diverses :	<p>Développer un programme de coopération renforcée à l'initiative du couple franco-allemand, et de quelques autres Etats-membres dans l'objectif d'améliorer la sécurité intérieure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du projet de Parquet européen, dans le but de départ défini par le Traité, de protection des intérêts financiers de l'Union. 	

Thèmes	Emmanuel Macron	Marine Le Pen
	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux armer l'entraide répressive dirigée contre le terrorisme international, en accroissant sa rapidité et sa sûreté dans le recueil des preuves et la saisie des avoirs, ainsi que dans le traitement des témoins et des repentis en créant de véritables obligations dans l'échange d'informations opérationnelles entre ministères publics spécialisés. - Améliorer le déroulement enquêtes pénales transfrontières en matière de criminalité organisée et de délinquance financière en général (actives dans les trafics de migrants en particulier); - Renforcer les moyens des offices et unités de coopération pénale, en particulier Europol et Eurojust, dans leurs capacités d'impulser ces enquêtes transfrontières et de fédérer, ou développer, des initiatives qu'un État, ou chacun des États, ne peut envisager. [...] <p>Renforcer la sécurité juridique par une coopération judiciaire renforcée en matière civile.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procurer aux citoyens un degré élevé de sécurité juridique dans leurs relations transfrontières. - Leur garantir un accès aisé et utile au juge compétent pour le règlement de leurs litiges transfrontaliers ; - Simplifier les mécanismes de coopération entre instances judiciaires nationales, - Développer des programmes destinés à des formations spéciales pour les magistrats et personnels de justice 	

Thèmes	Emmanuel Macron	Marine Le Pen
	(notamment en vue du développement de l'e-Justice et du Réseau judiciaire européen en matière civile).	